

# Tremblay-en-France

## Compte-rendu sommaire du Conseil municipal

Département de la Seine-Saint-Denis

Arrondissement du Raincy

Canton de Tremblay-en-France

Nombre de Conseillers

- en exercice : 39  
- présents : 35  
- excusés représentés : 05

Séance du mercredi 18 juin 2008

de M. Vahé Raphaël, secrétaire de séance

L'an deux mil huit, le dix-huit juin à dix neuf heures, le Conseil municipal de Tremblay-en-France, légalement convoqué le douze du même mois, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Asensi François, Député-Maire.

Le quorum étant atteint, M. le Député-Maire déclare la séance ouverte à 19 heures et quinze minutes.

Annonce est faite des Conseillers municipaux ayant donné pouvoir.

Monsieur Vahé Conseiller municipal, est désigné en qualité de secrétaire de séance.

M. le Député-Maire communique :

. les décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales, entre le 18 mai et le 18 juin 2008.

M. Le Député-Maire annonce que la délibération n° 08-148 est retirée de l'Ordre du jour.

**M. le Député-Maire propose ensuite de passer à l'ordre du jour.**

--oOo--

## CONSEIL MUNICIPAL

**APPROUVE** les procès-verbaux des séances des Conseils municipaux des :  
- 10 avril 2008  
- 17 mai 2008.

A l'unanimité

Ces documents sont à la disposition des administrés, en mairie, aux services :

- Accueil (1<sup>er</sup> étage)
- Documentation (4<sup>ème</sup> étage).

### **08-132 : Mandat 2008-2014 - Adoption du règlement intérieur du Conseil municipal**

**ADOpte** à compter de ce jour le règlement intérieur du Conseil municipal installé le 14 mars 2008.

**DIT** que ce règlement sera inscrit au registre des actes de la mairie, publié et notifié individuellement à tous les Conseillers municipaux.

A la majorité

### **08-133 : Election des représentants du Conseil municipal au sein des commissions suivantes :**

- Finances-Personnel**
- Culture - Citoyenneté - Vie Sociale**
- Développement Durable**
- Education - Sports - Vacances**
- Aménagement - Urbanisme - Vie Economique**
- Santé - Solidarité - Petite Enfance**
- Relations Internationales**
- Tranquillité Publique**

**PROCEDE A L'ELECTION** des représentants du Conseil municipal qui devront siéger au sein des commissions suivantes :

<b>DESIGNATIONS</b>	<b>NOMS</b>
<b>FINANCES - PERSONNEL</b>	<b>Représentants du Conseil municipal :</b>
Votants : 38	- le Maire, Président de droit.
Blanc/nul : 0	- M. ARDJOUNE Madani = 38 voix
Exprimés : 38	- M. FLEUTOT Philippe = 38 voix
Majorité absolue : 20	- M. TOURHZA Driss = 38 voix
	- M. ALLIGNER Eric = 38 voix
	- M. DEBRUYNE Gauthier = 38 voix
	- M. GODIN Thierry = 38 voix
<b>CULTURE - CITOYENNETE - VIE SOCIALE</b>	<b>Représentants du Conseil municipal :</b>
Votants : 38	- le Maire, Président de droit.
Blanc/nul : 0	- M. MONTES Mathieu = 38 voix
Exprimés : 38	- M. CISSE Amadou = 38 voix
Majorité absolue : 20	- Mme AIT ZENATI Rahima = 38 voix
	- Mme TESTAMARCK Sylvie = 38 voix
	- Mme BESCOU Martine = 38 voix
	- M. LAVERGNE Nicolas = 38 voix

<p><b>DEVELOPPEMENT DURABLE</b></p> <p>Votants : 38 Blanc/nul : 0 Exprimés : 38 Majorité absolue : 20</p>	<p><b>Représentants du Conseil municipal :</b></p> <p>- le Maire, Président de droit.</p> <p>- Mme LAURENT Fabienne = 38 voix - Mme DUJANY Odile = 38 voix - M. BERGH Alexandre = 38 voix - M. ALLIGNER Eric = 38 voix - M. BESCOU Alain = 38 voix - M. DEBRUYNE Gauthier = 38 voix</p>
<p><b>EDUCATION - SPORTS - VACANCES</b></p> <p>Votants : 38 Blanc/nul : 0 Exprimés : 38 Majorité absolue : 20</p>	<p><b>Représentants du Conseil municipal :</b></p> <p>- le Maire, Président de droit.</p> <p>- Mme DARTEIL Sophie = 38 voix - M. CANTEL Jean-Marie = 38 voix - Mme TRIKI Stéphanie = 38 voix - Mme DUBOE Nicole = 38 voix - M. MARTIN Patrick = 38 voix - Mme THOMY Gabriella = 38 voix - Mme WATY Karol = 38 voix</p>
<p><b>AMENAGEMENT - URBANISME - VIE ECONOMIQUE</b></p> <p>Votants : 38 Blanc/nul : 0 Exprimés : 38 Majorité absolue : 20</p>	<p><b>Représentants du Conseil municipal :</b></p> <p>- le Maire, Président de droit.</p> <p>- Mme CAZENAVE Henriette = 38 voix - M. BESCOU Alain = 38 voix - Mme WATY Karol = 38 voix - M. CHAUVIN Laurent = 38 voix - M. GODIN Thierry = 38 voix</p>
<p><b>SANTE - SOLIDARITE - PETITE ENFANCE</b></p> <p>Votants : 38 Blanc/nul : 0 Exprimés : 38 Majorité absolue : 20</p>	<p><b>Représentants du Conseil municipal :</b></p> <p>- le Maire, Président de droit.</p> <p>- Mme DE CARVALHO Virginie = 38 voix - Mme BLANCHARD Nijolè = 38 voix - Mme MOROT Catherine = 38 voix - Mme PINEAU Aline = 38 voix - Mme DOSSOU Marie-Ange = 38 voix - Mme DURAND Nathalie = 38 voix</p>
<p><b>RELATIONS INTERNATIONALES</b></p> <p>Votants : 38 Blanc/nul : 0 Exprimés : 38 Majorité absolue : 20</p>	<p><b>Représentants du Conseil municipal :</b></p> <p>- le Maire, Président de droit.</p> <p>- M. VAHE Raphaël = 38 voix - Mme MAZARIN Maryse = 38 voix - M. SARAH Pascal = 38 voix - M. LAPORTE Pierre = 38 voix - Mme DUBOE Nicole = 38 voix</p>
<p><b>TRANQUILLITE PUBLIQUE</b></p> <p>Votants : 38 Blanc/nul : 0 Exprimés : 38 Majorité absolue : 20</p>	<p><b>Représentants du Conseil municipal :</b></p> <p>- le Maire, Président de droit.</p> <p>- M. DURANDEAU Alain = 38 voix - M. LALAOUI Kamel = 38 voix - M. ARDJOUNE Madani = 38 voix - M. HUET Roger = 38 voix - M. ASENSI François = 38 voix</p>

A l'unanimité

08-134 : Election des représentants du Conseil municipal appelés à siéger au sein du Conseil d'administration de l'association « Entreprendre à Tremblay »

PROCEDE A L'ELECTION des représentants qui devront siéger au sein du Conseil d'administration de l'association « Entreprendre à Tremblay »

<u>DESIGNATION</u>	<u>NOMS</u>
<p><b>CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION « ENTREPRENDRE A TREMBLAY »</b></p> <p>Votants : 38            Contre : 00            Abstention : 00            Exprimés : 38</p>	<p style="text-align: center;"><u>Représentants</u> <u>Au Conseil d'administration</u></p> <p>- M. ASENSI = 38 voix            - Mme CAZENAVE = 38 voix            - M. BOYADJAN = 38 voix</p>

A l'unanimité

08-135 : Désignation d'un « représentant défense pour la ville de Tremblay-en-France » par un membre du Conseil municipal

PROCEDE A LA DESIGNATION d'un représentant défense au sein du Conseil municipal :

<u>DESIGNATION</u>	<u>NOMS</u>
<p><b><u>CORRESPONDANT DEFENSE DE LA VILLE DE TREMBLAY-EN-FRANCE</u></b></p> <p>Votants : 38            Contre : 00            Abstention : 00            Exprimés : 38</p>	<p style="text-align: center;"><u>Représentant</u></p> <p>- M. VAHE Raphaël = 38 voix</p>

A l'unanimité

08-136 : Finances communales : Budget supplémentaire - Examen et vote

VOTE le Budget supplémentaire s'équilibrant :

**en Fonctionnement**

- Dépenses :	4 671 897.79
- Virement à la section d'investissement	1 049 323.00
- Recettes	5 721 220.79

**en Investissement**

- Dépenses :	39 592 284.30
- Virement de la section de fonctionnement	1 049 323.00
- Recettes	38 542 961.30

AUTORISE monsieur le Député-maire, ou son représentant, à signer l'avenant n° 2 à la convention passée entre la ville et l'association tremblaysienne pour le Cinéma (ATC).

A l'unanimité

Le budget supplémentaire est à la disposition des administrés, en mairie, aux services :

- Accueil (1<sup>er</sup> étage)
- Documentation (4<sup>ème</sup> étage).

**08-137 : Exonération de la taxe professionnelle en faveur des établissements disposant du label de librairie indépendante et réduction des bases de taxe professionnelle pour les établissements vendant des écrits périodiques au public**

**DECIDE** d'exonérer de taxe professionnelle les établissements réalisant une activité de vente de livres neufs au détail disposant, au 1<sup>er</sup> janvier de l'année d'imposition, du label de librairie indépendante de référence, dans les conditions prévues par l'article 1464 I du Code général des impôts.

**DECIDE** de réduire de 2 400 € les bases nettes de taxe professionnelle de l'établissement principal des personnes physiques ou morales qui vendent des écrits périodiques, au public, en qualité de mandataires inscrits au Conseil supérieur des messageries de presse, dans les conditions prévues par l'article 1469 A quater du Code général des impôts.

A l'unanimité

**08-138 : Approbation de l'acquisition d'un terrain situé 9 rue de la Mairie**

**APPROUVE** l'acquisition de la parcelle cadastrée AC 25 (1 539 m<sup>2</sup>), située 9 rue de la Mairie, auprès de Monsieur BONNET Gilles, domicilié 136 rue de Mitry - 93600 Aulnay-sous-Bois.

**AUTORISE** monsieur le Député-maire, ou son représentant délégué, à signer tout acte relatif à cette acquisition avec les personnes ci-dessus désignées.

**PRECISE** que l'acquisition interviendra au prix total de 308 000 € (trois cent huit mille euros).

A l'unanimité

**08-139 : Approbation d'une convention à passer en vue de permettre le soutien financier de l'association Mission Locale Intercommunale Sevrans-Tremblay, par la ville de Tremblay-en-France, pour l'action « Tremblay agit pour l'emploi durable**

**APPROUVE** la convention à passer entre la ville et l'association Mission locale Intercommunale Sevrans-Tremblay attribuant une subvention de fonctionnement par la ville de Tremblay-en-France pour les actions de conduites dans le cadre de l'action « Tremblay agit pour l'emploi durable ».

**AUTORISE** monsieur le Député-maire, ou son représentant, à signer la convention pour une durée maximum d'un an non renouvelable

**APPROUVE** l'attribution d'une subvention municipale d'un montant global de 4 500 euros TTC en faveur de l'association Mission Locale

Intercommunale Sevrans-Tremblay pour les actions d'accompagnement des stagiaires du projet Régional.

A la majorité

**08-140 : Approbation d'une convention à passer en vue de permettre le soutien financier du CAMAS/Institut Aéro Formation par la ville de Tremblay-en-France pour l'action « Tremblay agit pour l'emploi durable »**

**APPROUVE** la convention à passer entre la ville et le CAMAS/Institut Aéro Formation (IAF) attribuant une subvention de fonctionnement par la ville de Tremblay-en-France, pour les actions à conduire dans le cadre de l'action « Tremblay agit pour l'emploi durable ».

**AUTORISE** monsieur le Député-maire, ou son représentant, à signer la convention pour une durée maximum d'un an non renouvelable.

**APPROUVE** l'attribution d'une subvention municipale d'un montant global de 10 000 € TTC en faveur du CAMAS/Institut Aéro Formation (IAF) pour les actions conduites dans le cadre du dispositif conventionné par le Conseil Régional d'Ile-de-France.

A la majorité

**08-141 : Approbation d'une convention à passer en vue de permettre le soutien financier de l'association CFM-Boutique Club Emploi par la ville de Tremblay-en-France pour l'action « Tremblay agit pour l'emploi durable »**

**APPROUVE** la convention cadre à passer entre la ville et l'association CFM-Boutique Club Emploi attribuant une subvention de fonctionnement par la ville de Tremblay-en-France pour les actions de la Boutique Club Emploi ; conduites dans le cadre de l'action « Tremblay agit pour l'emploi durable ».

**AUTORISE** monsieur le Député-maire, ou son représentant, à signer la convention pour une durée maximum d'un an non renouvelable

**APPROUVE** l'attribution d'une subvention municipale d'un montant global de 18 000 euros TTC en faveur de l'association CFM-Boutique Club Emploi pour les actions d'accompagnement des stagiaires du projet Régional.

A la majorité

**08-142 : Convention entre les villes de Tremblay-en-France et Villepinte pour l'organisation de mini séjours sur le centre de vacances d'Amenon - Eté 2008**

**APPROUVE** la convention entre la ville de Tremblay-en-France et la ville de Villepinte pour l'organisation de mini séjours sur le centre de vacances d'Amenon sur la période des vacances d'été 2008.

**AUTORISE** monsieur le Député-maire ou son représentant délégué, à signer la convention et les pièces s'y rapportant, avec la ville de Villepinte.

**ADOpte** le tarif à 9,50 € par jour et par enfant.

A l'unanimité

**08-143 : Acquisition par la ville de deux ambulances pour en faire don au Mali et au Burkina Faso**

**AUTORISE** monsieur le Député-maire à acquérir les deux ambulances à la société Ambulances Boursières à Mitry-Mory (M. CARVALOT) pour un montant de 15 500 euros, et les imputer à la section d'investissements.

**STATUE** que la municipalité fait don des ambulances au comité de gestion de la maternité de Fatao au Mali et à la ville de Loropéni au Burkina Faso.

**ADOPTE** que la ville s'engage à acheminer les ambulances en Afrique

**ADOPTE** la mise en place de projets internationaux avec des jeunes de Tremblay en France et Villepinte.

**MENTIONNE** que le coût de transport des ambulances vers l'Afrique et de l'organisation des séjours jeunes fera l'objet d'une délibération spécifique ultérieure.

A l'unanimité

**08-144 : Approbation de la Convention Prestation de Service n° 08-009 et du Contrat de Projet Animation Globale n°08-009 relatifs à l'agrément du Centre social Louise Michel/Mikado, à intervenir entre la CAF de Seine-Saint-Denis et la ville**

**APPROUVE** les termes :

- de la Convention Prestation de Service Centre-Social n° 08-009, à intervenir entre la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Saint-Denis et la ville de Tremblay-en-France.

- du Contrat de Projet Animation Globale n° 08-009, à intervenir entre la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Saint-Denis et la ville de Tremblay-en-France.

**AUTORISE** monsieur le Député-maire, ou son représentant, à conclure et à signer les dits contrat et convention ainsi que tous ceux relatifs aux relations avec la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Saint-Denis dans le cadre de l'agrément du Centre-social Louise Michel/Mikado.

A l'unanimité

**08-145 : Approbation de la mise en œuvre du dispositif des « Chantiers Citoyens »**

**APPROUVE** la mise en œuvre du dispositif des « Chantiers Citoyens ».

**PRECISE** que le dispositif sera mis en place le 1er juillet 2008 dans le cadre des activités du service.

**DIT** que chaque jeune percevra une gratification de 150,00 € net (cent cinquante € net) au prorata de l'état de présence et en contrepartie du service rendu à la population.

**AUTORISE** le maire, ou son représentant, à signer les pièces se rapportant au dispositif.

A l'unanimité

**08-146 : Création d'un accès véhicule au parking de l'Hôtel-de-ville**  
- rue Nelson Mandela :  
- Autorisation à donner à monsieur le Député-maire pour déposer la demande de permis de construire

**AUTORISE** monsieur le Député-maire à déposer la demande de permis de construire nécessaire pour la création d'un accès véhicule au parking.

A l'unanimité

**08-147 : Marché de travaux de réaménagement du boulevard de l'Hôtel-de-Ville :**  
- Autorisation à donner au pouvoir adjudicateur pour signer le marché

**AUTORISE** monsieur le Député-maire à signer le marché de travaux de réaménagement du boulevard de l'Hôtel-de-Ville avec :

- Lot 1 : sociétés La Moderne et Union de Travaux
- Lot 2 : société Bentin
- Lot 3 : société Compagnie Normande de Clôtures

ainsi que tout acte relatif à cette affaire.

A l'unanimité

**08-148 : Création de branchements d'assainissement neufs :**  
- Approbation d'un forfait pour les travaux de branchements d'assainissement

Question retirée de l'Ordre du jour, fera l'objet d'un autre Conseil municipal.

**08-149 : Approbation des reprises de concessions perpétuelles et trentenaires pour état d'abandon**

**APPROUVE** la reprise des concessions perpétuelles, trentenaires et cinquantenaires pour état d'abandon.

**DECIDE** le classement de certaines de ces concessions, dont la liste est annexée à la présente délibération, au Patrimoine privé de la commune.

**DIT** que l'entretien des concessions classées sera supporté par la commune.

A l'unanimité

**08-150 : Finances communales : Admissions en non valeur**

**AUTORISE** les admissions en non-valeur des produits irrécouvrables, relatifs aux années 1999, 2003, 2004, 2005 et 2007 dont le montant s'élève à 8032.70 Euros selon le détail suivant :

**ETAT N° 2008/026/093021-U**

**Année 1999**

Permis De construire 07391d4948

- HE RUIJIN

257.00 €



**ETAT N° 08100 DU 14 MARS 2008**

**Année 2003**

LOYER

- ARNU Paulette 3236.09 €

Frais de garde

- LENOGUE Tatiana 156.60 €

Monétique

- MENNIF Rabah 213.25 €

- MEREL Nadine 308.93 €

Classes de neige

- BEBE MISSIPO NATHAN 238.87 €

- GONCALVES Edouard 68.00 €

**Année 2004**

Monétique

- LENOGUE Tatiana 201.40 €

Frais de garde

- MALTE Jonathan 121.59 €

- GERNEZ Batiste 176.13 €

- EL BAJOURY Grégory 102.60 €

Séjour Amenon

- MOTA DA COSTA Noriluz 156.10 €

Monétique

- MENNIF Rabah 647.79 €

- MEREL Nadine 480.59 €

- NGAWAMA Françoise 65.11 €

- BELKACEM Souad 52.54 €

- CANDAES Audrey 536.00 €

- DA SILVEIRA Maguy 28.20 €

- GUERIOUAZ Salima 844.67 €

- HAMD AOUI Hacène 47.69 €

- TOUSSAINT Jean Icles 85.99 €

**Année 2005**

Frais de garde

- Hôpital René Debré 4.99 €

- SEBBAT Lakhadar et Amina 2.07 €

**Année 2007**

Frais de garde

- CARRASCO Mathieu MORIN Estelle 0.50 €

A l'unanimité

08-151 : Modification de deux points de la Garantie d'emprunt accordée par la ville de Tremblay-en-France à la société d'HLM LOGIREP pour deux prêts PHARE de 3 979 470 euros pour la construction, et 702 260 euros pour le foncier, contractés auprès de la Caisse des dépôts et consignations en vue de réaliser un établissement d'hébergement pour personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer

**MODIFIE** les caractéristiques de ces prêts PHARE de 3 979 470 et 702 260 euros, consentis par la Caisse des dépôts et consignations, de la manière suivante :

Caractéristiques des prêts	PHARE (bâti)	PHARE (foncier)
Montant du prêt	3 979 470 €	702 260 €
Durée	40 ans	50 ans
Périodicité des échéances	<b>Annuelle</b>	Annuelle
Amortissement	<b>Progressif</b>	<b>Progressif</b>
Taux d'intérêt actuariel annuel	<b>4.30 %</b>	<b>4.30 %</b>
Taux annuel de progressivité	0.50 %	0.50 %
Modalité de révision des taux	Double révisabilité limitée	Double révisabilité limitée
Indice de référence	Livret A	Livret A
Différé d'amortissement	24 mois maximum	24 mois maximum
Commission d'intervention	1 390 €	710 €

Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

Les taux d'intérêts et de progressivité indiqués ci-dessus sont susceptibles de varier en fonction de la variation du taux du livret A et/ou du taux de commissionnement des réseaux collecteurs. En conséquence, les taux du livret A et de commissionnement des réseaux collecteurs effectivement appliqués au prêt seront ceux en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt garanti par la présente délibération.

**PRECISE** que les autres termes de la délibération n° 07-162 du 27 septembre 2007 restent inchangés.

**AUTORISE** monsieur le Député-maire, en sa qualité de garant, à intervenir aux contrats de prêts qui seront passés entre la société d'HLM LOGIREP et la Caisse des dépôts et consignations ainsi qu'à signer tout document relatif à ces garanties d'emprunt.

A l'unanimité

**08-152 : Service annexe de l'assainissement - Subventions octroyées à des familles dans le cadre d'une mise en conformité des branchements privés au réseau d'assainissement**

**DECIDE** d'allouer à M. Mme RHOR qui ont effectué des travaux pour un montant de 85,68 euros TTC, une subvention ville d'un montant de 30,84 euros TTC et une subvention de l'agence de l'eau d'un montant de 29,99 euros.

**DECIDE** d'allouer à M. FRANCOIS qui a effectué des travaux pour un montant de 204,20 euros TTC, une subvention ville d'un montant de 73,51 euros TTC et une subvention de l'agence de l'eau d'un montant de 71,47 euros.

**DECIDE** d'allouer à M. Mme WRONA qui ont effectué des travaux pour un montant de 209,56 euros TTC, une subvention ville d'un montant de 75,44 euros TTC et une subvention de l'agence de l'eau d'un montant de 73,35 euros.

A l'unanimité

**08-153 : Régie communale de distribution d'eau : Admissions en non valeur**

**DECIDE** d'accepter des admissions en non valeur des taxes et produits irrécouvrables des factures d'eau suivantes :

**Etat 5/2008.**

Pour un montant de **8 537,82 €.**

A l'unanimité

**08-154 : Approbation de l'acquisition de terrains situés au lieudit « La Butte de Villepinte » auprès de Réseau Ferré de France**

**APPROUVE** l'acquisition des parcelles cadastrées B 252-253-255-257-456, situées au lieudit « La Butte de Villepinte », pour une superficie totale de 1 682 m<sup>2</sup>, auprès de Réseau Ferré de France dont le siège social se situe 87/89 quai Panhard et Levassor - 75214 PARIS Cedex 13.

**PRECISE** que l'acquisition interviendra moyennant le versement d'une indemnité de dépossession d'un montant total de 10 092 € (dix mille quatre vingt douze euros).

**AJOUTE** que tous les frais relatifs à cet acte notarié seront réglés par l'AFTRP par prélèvement sur les acomptes versés par la commune à ce mandataire.

**AUTORISE** monsieur le Député-maire, ou son représentant délégué, à signer tout acte relatif à cette acquisition avec les personnes ci-dessus désignées.

A l'unanimité

**08-155 : Contrat d'occupation du Domaine public à passer entre la société Clear Channel et la ville de Tremblay-en-France**

**APPROUVE** les clauses du contrat d'exploitation du dispositif d'affichage proposé par la Société Clear Channel.

**AUTORISE** monsieur le Député-maire ou son représentant à signer ce contrat ainsi que tout document relatif à cette affaire.

A l'unanimité

**08-156 : Approbation d'un avenant n° 1 à la convention générale signée avec l'association du Centre culturel Aragon de Tremblay-en-France**

**APPROUVE** les termes de l'avenant n° 1 à la convention générale signée entre la ville de Tremblay-en-France et l'association du Centre culturel Aragon pour lui permettre de verser les salaires dus aux régisseurs permanents et intermittents du Théâtre Louis Aragon mis à la disposition de la ville dans le cadre de la préparation technique de la fête du chapiteau bleu des 14 et 15 juin 2008 au Vieux-Pays.

**AUTORISE** Monsieur le Député-maire ou son représentant légal à signer cet avenant et à effectuer, au profit de l'association du Centre culturel Aragon de Tremblay-en-France, le versement de la subvention complémentaire de fonctionnement de 9 108 € (neuf mille cent huit euros) qui lui est accordée au titre de l'année 2008.

A l'unanimité

**08-157 : Restructuration, extension de la bibliothèque Boris Vian :  
- Demande la seconde tranche de subvention auprès de l'Etat**

**SOLLICITE** à cet effet la seconde tranche de subvention auprès de l'Etat.

**AUTORISE** monsieur le Député-maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.

**PRECISE** que le montant exact de la somme inscrite au budget de l'exercice en cours est de 3.288.588 €

A l'unanimité

**08-158 : Marché de réhabilitation des vestiaires du gymnase Marcel Cerdan :**

- a) Autorisation à donner au pouvoir adjudicateur pour signer le marché**
- b) Demande de subvention au Conseil général de Seine-Saint-Denis**

**AUTORISE** monsieur le Député-maire, ou son représentant, à signer le marché de travaux pour la réhabilitation des vestiaires du gymnase Marcel Cerdan avec les sociétés suivantes :

- Lot 1 : société LE BEC
- Lot 2 : société CARL CONSTRUCTION
- Lot 3 : société GIR ETANCHEITE
- Lot 4 : société PLASTALU
- Lot 5 : société SDC
- Lot 6 : société VENTIL GAZ
- Lot 7 : société LEBRUN
- Lot 8 : société CARL CONTRUCTION
- Lot 9 : société SEPIC

et tout document relatif à cette affaire.

**SOLLICITE** le Conseil général de Seine-Saint-Denis pour le versement d'une subvention destinée au financement de ces travaux.

A l'unanimité

**08-159 : Réhabilitation des granges du Château bleu :**  
**- Autorisation à donner à monsieur le Député-maire pour déposer la demande de permis de construire**

AUTORISE monsieur le Député-maire à déposer la demande de permis de construire nécessaire pour la réhabilitation des granges du château Bleu.

A l'unanimité

**08-160 : Travaux d'entretien sur le réseau d'assainissement eaux usées :**  
**- Demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau Seine-Normandie**

SOLLICITE l'Agence de l'eau Seine-Normandie pour l'obtention d'une subvention destinée au financement de ces travaux.

A l'unanimité

**08-161 : Marché de travaux de maçonnerie, béton armé, carrelage, faïence dans les bâtiments communaux :**  
**Autorisation à donner au pouvoir adjudicateur pour signer le marché**

AUTORISE monsieur le Député-maire, ou son représentant, à signer le marché de travaux de maçonnerie, béton armé, carrelage, faïence dans les bâtiments communaux - Année 2008 et éventuellement 2009, 2010 et 2011 avec la société CARL Construction et tout document relatif à cette affaire.

A l'unanimité

**08-162 : Cession d'un autocar de marque Volvo - immatriculé 3566 YK 93 :**  
**- Autorisation à donner à monsieur le Député-maire pour signer tout acte relatif à cette affaire**

DECIDE de procéder à la vente de l'autocar Volvo immatriculé 3566 YK 93.

AUTORISE monsieur Le Député-maire, ou son représentant, à signer tout acte relatif à cette affaire.

A l'unanimité

**08-163 : Travaux d'extension de l'école Honoré de Balzac :**  
**Autorisation à donner à monsieur le Député-maire pour déposer la demande de permis de construire**

AUTORISE monsieur le Député-maire à déposer la demande de permis de construire nécessaire pour l'extension et le réaménagement de l'école Honoré de Balzac.

A l'unanimité

**08-164 : Marché d'exploitation des installations de chauffage d'eau chaude sanitaire et de ventilation dans les bâtiments communaux :**  
- Approbation de l'avenant n° 8

**APPROUVE** les clauses de l'avenant n° 8 à passer avec la société ELYO Ile-de-France.

**AUTORISE** monsieur le Député-maire, ou son représentant, à signer cet avenant et tout acte relatif à cette affaire.

A l'unanimité

**08-165 : Instauration d'un délai d'exécution des travaux de mise en conformité pour la séparation des eaux usées et pluviales :**  
- Approbation du délai d'exécution

**FIXE** un délai maximum de 3 mois pour la réalisation des travaux de mise en conformité des branchements privatifs aux réseaux séparatifs d'eaux usées et d'eaux pluviales.

A l'unanimité

**08-166 : Marché d'entretien du parc roulant véhicules immatriculés - Année 2008 et éventuellement 2009, 2010 et 2011 :**  
- Autorisation à donner au pouvoir adjudicateur pour signer ce marché

**AUTORISE** monsieur le Député-maire, ou son représentant, à signer le marché d'entretien du parc roulant véhicules immatriculés : lot 3 - Année 2008 et éventuellement 2009, 2010 et 2011 avec la société suivante :

Lot 3 : société RENAULT TRUCKS PARIS-NORD  
ainsi que tout acte relatif à cette affaire.

A l'unanimité

**08-167 : Marché d'acquisition de matériel informatique - Lot 1 : Micro-ordinateurs de type PC :**  
Approbation de l'avenant n° 2

**APPROUVE** les clauses de l'avenant n° 2 à passer avec la société DELL.

**AUTORISE** monsieur le Député-maire, ou son représentant, à signer cet avenant et tout acte relatif à cette affaire.

A l'unanimité

**08-168 : Approbation d'un protocole transactionnel relatif à la construction d'un pavillon télésécurité au Parc des Sports - lot 1 : terrassement - gros œuvre - carrelage - VRD**

**APPROUVE** les clauses du protocole transactionnel relatif à la construction d'un pavillon télésécurité - Lot 1, à signer avec la Société CARL CONSTRUCTION.

**AUTORISE** monsieur le Député-maire, ou son représentant à signer ce protocole transactionnel, ainsi que tout document relatif à cette affaire.

A l'unanimité

**08-169 : Marché de maîtrise d'œuvre relatif à l'aménagement intérieur du bâtiment C du parc du Château bleu :**  
- Approbation de l'avenant n° 1

**APPROUVE** les clauses de l'avenant n° 1 au marché, à passer avec monsieur Thierry GIAC, Architecte mandataire.

**AUTORISE** monsieur le Député-maire, ou son représentant, à signer cet avenant et tout acte relatif à cette affaire.

A l'unanimité

**08-170 : Remplacement de menuiseries extérieures dans divers bâtiments communaux - Lot 4 : Logement de fonction Politzer et Mission locale :**  
- Approbation de l'avenant n° 1

**APPROUVE** les clauses de l'avenant n° 1 à passer avec la société FMD.

**AUTORISE** monsieur le Député-maire, ou son représentant, à signer cet avenant et tout acte relatif à cette affaire.

A l'unanimité

**08-171 : Subventions aux associations**

**ADOPTE** l'état détaillé de répartition des subventions aux associations, d'un montant de 9 665 euros.

A l'unanimité

**08-172 : Personnel Communal - Suppressions/Créations de postes : Modification de la délibération n° 08-128 du 17 mai 2008**

**MODIFIE** la délibération précitée comme suit à compter du 15 mai 2008 :

	Ancien effectif	Nouvel effectif
- 2 adjoints administratifs principaux de 2 <sup>ème</sup> classe	32	30
- 3 adjoints d'animation de 2 <sup>ème</sup> classe	42	45

**DIT** que les autres dispositions et notamment les imputations restent inchangées.

A l'unanimité

**08-173 : Personnel Communal - Suppressions/Créations de postes**

**MODIFIE** le tableau des effectifs à compter du 18 juin 2008 :

	Ancien effectif	Nouvel effectif
- 1 adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe,	13	12
- 1 contrôleur de travaux,	06	05
+ 2 adjoints techniques de 2 <sup>ème</sup> classe,	256	258
- 1 adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe,	30	29
+ 1 adjoint administratif de 2 <sup>ème</sup> cl,	93	94
- 2 adjoints d'animation principaux de 2 <sup>ème</sup> classe,	24	22
- 1 adjoint d'animation de 1 <sup>ère</sup> classe,	10	09
+ 2 animateurs territoriaux,	16	18
+ 1 adjoint d'animation de 2 <sup>ème</sup> classe,	45	46
- 1 assistant spécialisé d'enseignement artistique à TNC à 50%,	02	01
+ 1 assistant spécialisé d'enseignement artistique à TNC à 60%,	01	02
- 1 assistant d'enseignement artistique à TNC à 20%,	02	01
+ 1 assistant d'enseignement artistique à TNC à 30%,	02	03
- 1 assistant spécialisé d'enseignement artistique à 100%		
+ 1 professeur d'enseignement artistique à 100%	02	03

A l'unanimité

**08-174 : Personnel communal : Créations de postes**

**MODIFIE** le tableau des effectifs comme suit à compter du 19 juin 2008 :

	Ancien effectif	Nouvel effectif
- 2 adjoints techniques 2 <sup>ème</sup> classe	258	260
- 1 rédacteur chef	05	06
- 3 attachés territoriaux	59	62
- 4 rédacteurs territoriaux	26	30
- 4 adjoints administratifs de 2 <sup>ème</sup> classe	94	98
- 4 adjoints administratifs de 1 <sup>ère</sup> classe	40	44

**DIT** que dans le cas où la procédure de recrutement statutaire n'aboutirait pas, et en conformité avec le dispositif légal, ces postes pourront être pourvus par des agents non titulaires.

A l'unanimité

**08-175 : Modification des statuts du SIRESCO**

**APPROUVE** la modification des statuts du SIRESCO.



**DIT** que la présente délibération sera transmise au SIRESCO, afin de la transmettre, accompagnée des délibérations des autres villes et du Comité syndical, à monsieur le Sous-Préfet de Seine-Saint-Denis en vue de l'arrêté préfectoral à intervenir pris conjointement par messieurs les Préfets des Départements de Seine-Saint-Denis, de Seine-et-Marne et du Val-d'Oise.

A l'unanimité

**La séance est levée à 20 heures et 45 minutes**

**Le secrétaire de séance :**

**M. Vahé Raphaël**

--oOo--